

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Cultivons l'adaptation »

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU CENTRE ARDECHE



*Améliorons la
résilience des
exploitations
agricoles du
Centre Ardèche*

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

1 rue Serre du Serret 07000 Privas | agriculture@privas-centre-ardeche.fr | 04 75 20 24 11

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cadre de l'action

Le 10 juillet 2024, le Conseil Communautaire a adopté le **plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, structuré autour de quatre axes. Le premier d'entre eux affirme que « Le Centre Ardèche a su préserver et développer une agriculture diversifiée et nourricière en rendant attractif le métier d'agriculteur, tout en répondant aux enjeux climatiques et de biodiversité. »

Dans le cadre de cet axe stratégique, le **projet 5 du PAT** vise à « **Accompagner une agriculture répondant aux enjeux climatiques et de biodiversité** ». Les différentes réunions d'émergence du PAT ont mis en évidence trois actions prioritaires :

- ✓ Garantir un usage respectueux des terres sur les parcelles publiques et privées (Bail rural à clauses environnementales, cahiers des charges SAFFER, Obligations réelles environnementales) ;
- ✓ Préserver la ressource en eau (retenues collinaires, réutilisation des eaux usées) ;
- ✓ **Accompagner l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.**

Sur ce dernier point, la CAPCA met en place un appel à manifestation d'intérêt intitulé « **Cultivons l'Adaptation** ».

Contexte

Le changement climatique impacte déjà fortement l'agriculture en Ardèche :

- **Températures en hausse** (+2,1°C depuis 1959, +4°C prévus d'ici 2100), modifiant les cycles culturaux.
- **Pluviométrie irrégulière**, avec des précipitations plus abondantes en mars et avril, suivies d'une baisse en mai, influençant la réserve en eau disponible pour l'été.
- **Gelées tardives** perturbant les cultures et la floraison.
- **Phénomènes extrêmes (incendies, inondations, sécheresses)** plus fréquents et destructeurs.
- **Érosion de la biodiversité**, essentielle à la fertilité des sols et à la résilience agricole.

Objectifs de l'action

Cet appel à manifestation d'intérêt propose aux agriculteurs volontaires un accompagnement **gratuit**, pris en charge par la CAPCA sur la durée par l'Association de Développement de l'Agroécologie et de l'Agroforesterie (ADAF). L'objectif : **mettre en place des pratiques** (réduction du travail du sol, valorisation des couverts, diversification des cultures, etc.) **et des aménagements** (haies, fossés, terrasses, mares, nichoirs, etc.) **favorisant l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.**

Détail de l'accompagnement proposé

Dans un premier temps, l'ADAF accompagnera les agriculteurs volontaires dans la **définition de leur projet** : conception des aménagements, élaboration du budget et du calendrier, choix des essences, du matériel et des itinéraires techniques, en lien avec les enjeux de l'exploitation.

Pour chaque projet, l'ADAF **mobilisera des financements** afin de couvrir les coûts d'investissement. Elle assurera également l'organisation et l'animation des travaux, ainsi que d'éventuels temps d'accompagnement pour la mise en place de nouvelles pratiques.

Un **suivi dans la durée** permettra d'ajuster et de pérenniser les pratiques mises en œuvre.

Le nombre de jours d'accompagnement sera adapté à la complexité du projet et précisé après la sélection des dossiers.

Durée de l'action

Cette action est menée à titre expérimental jusqu'au **31 décembre 2026**. L'action pourra être reconduite après évaluation et décision du Bureau communautaire.

Bénéficiaires éligibles

- ✓ Les actifs agricoles propriétaires ou fermiers (bail uniquement, avec accord du propriétaire en cas de travaux) de foncier agricole.
- ✓ Les collectifs d'agriculteurs (GIEE, CUMA, associations, etc.)

Projets éligibles

Pour être éligibles, les projets doivent :

- ✓ Cibler des **productions alimentaires**, les projets à vocation de loisirs, d'agrocarburants ou autres usages non alimentaires sont exclus ;
- ✓ Viser un **objectif de durabilité** ;
- ✓ Déboucher sur un **minimum d'investissement** ;
- ✓ Viser des **terres agricoles situées intégralement sur le territoire de la CAPCA et non constructibles** (hors zones AU, U, ZC) ;
- ✓ Cibler **une surface d'au moins 5000 m² d'un seul tenant** ;
- ✓ S'inscrire dans une **perspective d'essaimage** auprès d'autres porteurs de projet (visite de site, témoignages, etc.).

Critères de priorisation des projets

Seront considérés comme prioritaires les projets qui répondent à au moins un de ces critères :

- ✓ Adoptent une **approche globale** sur les volets **eau** (fossés, mares, etc.), **sol** (réduction du travail du sol, maximisation des couverts, etc.), **arbre** (haies, bosquet, etc.), **biodiversité** (nichoirs, murets, etc.).
- ✓ S'inscrivent dans une **dynamique collective** (GIEE, CUMA, association, etc.)
- ✓ Concernent des parcelles situées dans des **zones à forts enjeux environnementaux** (aires de captage, espaces protégés, ripisylves, zones humides, économies d'eau...)
- ✓ Ciblent des surfaces **supérieures à 1 hectare**.

Modalité de candidature

Un seul dossier par an et par structure peut être déposé.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- ✓ Fiche candidature ;
- ✓ Titre de propriété ou copie du bail établi ;
- ✓ Numéro SIRET et attestation d'inscription à la MSA du fermier ;
- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport du porteur de projet.

L'ensemble de ces pièces sont à transmettre au service agriculture de la CAPCA à l'adresse : agriculture@privas-centre-ardeche.fr

Sélection des projets

Les porteurs de projet sont invités à **contacter le service agriculture de la CAPCA en amont de la constitution de dossier de candidature** afin de vérifier l'éligibilité des projets portés.

Pour l'année 2025, les dépôts de dossiers sont ouverts jusqu'au **15 novembre 2025 inclus**.

Un **comité de sélection** sera organisé à la suite du dépôt des candidatures.

Tous les dossiers déposés mais incomplets avant ces dates limites de dépôt ne pourront pas être présentés à la sélection dans le cadre de cet appel à projets.

**ATTENTION : CE FINANCEMENT EST PROPOSE DANS LA LIMITE DU BUDGET
PREVU PAR LA CAPCA**

Fiche candidature

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Courriel	
Adresse postale	

CARACTERISATION DE L'EXPLOITATION

Nom de l'exploitation	
Adresse du siège d'exploitation	

Statut juridique de l'exploitation :

- ☐ Entreprise individuelle - en tant que : chef d'exploitation ☐ ou cotisant solidaire ☐
☐ EARL
☐ GAEC
☐ SCEA
☐ SCA
☐ SAS/SASU

Autre :

Année d'installation	
Présentation succincte de l'exploitation : surface, production, commercialisation, labellisation, SAU, cheptel ...	

PROJET PORTE

Votre projet s'inscrit-il dans une démarche collective (GIEE, CUMA, association, etc.) ?

☐ Oui
☐ Non

Si oui, veuillez préciser la nature et les objectifs du collectif :

Surface agricole totale ciblée par le projet	
--	--

Souhaitez-vous améliorer votre gestion de la ressource en eau (restauration de zones humides, baissières, récupération des eaux pluviales, etc.) ? Si oui, merci de préciser vos idées/projets.	
Souhaitez-vous développer l'agroforesterie (plantation de haies, bandes agroforestières, sylvopastoralisme, etc.) ? Si oui, merci de préciser vos idées/projets.	
Souhaitez-vous améliorer votre gestion des sols (couverture des sols, diversification des cultures, réduction du labour, etc.) ? Si oui, merci de préciser vos idées/projets.	
Souhaitez-vous porter des actions spécifiques sur la biodiversité (mares, nichoirs, pierres sèches, etc.) ? Si oui, merci de préciser vos idées/projets.	

Autre(s) précision(s) sur vos idées/projets.	
Seriez-vous d'accord de recevoir sur votre exploitation, en lien avec l'ADAF et la CAPCA, d'autres porteurs de projet dans une optique de partage d'expérience ? ☐ Oui ☐ Non	

Si connues, préciser les parcelles concernées par le projet :

Commune de situation des parcelles	Parcelle		Mode de faire valoir*
	Section	N° du Plan	

* Préciser : En propriété / Bail rural / Bail rural à clauses environnementales (BRE) / si autre type de bail, veuillez préciser

Fait à :

Le :

Signature (*dans le cas d'un porteur de projet non propriétaire, signature du fermier et du ou des propriétaires*) :